

ECONOMIC
AND
SOCIAL COUNCILCONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIALRESTRICTED
E/AC.7/W.78
11 July 1949
FRENCH
ORIGINAL - ENGLISHDual Distribution

Comité social

Neuvième session

Point 29

LIBERTE DE L'INFORMATION : RESOLUTIONS FIGURANT

DANS L'ACTE FINAL DE LA CONFERENCE SUR LA

LIBERTE DE L'INFORMATION

FRANCE : Projet de résolution sur la résolution N° 34

Le Conseil économique et social,

Rappelant que la Conférence des Nations Unies sur la liberté de l'information a considéré qu'un Institut international de l'information et de la presse tendrait à améliorer la qualité des informations,

Exprime l'espoir qu'un tel institut sera prochainement créé et prend acte avec satisfaction des travaux poursuivis à cet effet par l'UNESCO.

DD

RECEIVED

21 1949

UNITED NATIONS
ARCHIVES